

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2015

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean CAPEL, Bernard CAZES, Marie Pierre CUQ, Emilie GAYRAUD, Claudine GOUJARD, Danièle MERANDON, Sylvain MONTADE, Jérôme TIERS

Absents : Sébastien JUERY, excusé, avait donné pouvoir à M. Jérôme THIERS

Ordre du jour :

- _ Vote du compte rendu Conseil Municipal du 30 Juin 2015
- _ Décision du Maire prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
- _ Décision modificative concernant le budget général
- _ Décision modificative concernant le budget eau et assainissement
- _ Décision modificative (achat ossuaire)
- _ DETR : demande de subventions
- _ Transfert de domanialité entre le Département de l'Aveyron et la Commune
- _ Sécurisation abords de la RD 31 (hameau de la Combe)
- _ Proposition de vente de terrains au locataire « le Balcon des Raspes »
- _ Préfinancement du FCTVA
- _ Adhésion au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le SIEDA – Période 2016/2019
- _ Suppression et création de poste
- _ Demande de subvention Escapade des Raspes
- _ Problème de pollution à Saint Victor au centre du village et incivilités pour les ordures ménagères
- _ Questions diverses

Vote du compte rendu du 30 Juin 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision du Maire prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération en date du 11 avril 2014, portant délégation de compétence du conseil municipal au maire en vertu des articles susvisés,

Monsieur le Maire a décidé :

- de louer à Monsieur MALLET Thomas et Madame ARNAL Maeva le logement communal de type T4 situé à « maison Malaterre » à compter du 26 mai 2015.
- de louer à Monsieur CALLOUARD Eric le logement communal de type T1 situé à « Maison Malaterre » à compter du 16 Juillet 2015.

Décision modificative concernant le budget général

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires « rue du Porche » non prévus au marché se sont rajoutés.

Pour faire face à cette dépense supplémentaire, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 16 000 € la subvention attribuée au budget annexe « eau et assainissement » et de diminuer de 16 000 € les crédits prévus pour des travaux sur des bâtiments communaux.

Votée à l'unanimité

Décision modificative concernant le budget eau et assainissement

Pour faire face à des travaux supplémentaires « rue du Porche », la subvention reçue du budget principal est augmentée de 16 000 €.

Votée à l'unanimité

Décision modificative (achat ossuaire)

Monsieur le Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'achat de l'ossuaire n'étant pas prévu au budget, il est nécessaire de faire une modification budgétaire. Après analyse du budget général, il préconise de diminuer de 1720 € la somme prévue au compte 2315 travaux bâtiments communaux et d'augmenter de 1720 € le compte 21316 correspondant à l'équipement des cimetières

Votée à l'unanimité

DETR : demande de subventions

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que par courrier du 29 Juillet 2015, Monsieur le Préfet nous informait de la non consommation de la totalité de la réserve climatique qu'il avait prévu pour 2015. Il nous invite donc à lui faire parvenir au plus tôt nos demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose donc de déposer 3 demandes de subventions :

- Réfection des ruelles du Bourg de St Victor en enrobé :
Coût total du projet : 79 020.90 €.
Subvention DETR demandée : 23 047.76 €

- Changement chaudière salle des fêtes :
Coût total du projet : 11 226 €.
Subvention DETR demandée : 3274.25 €

- Changement chaudière mairie :
Coût total du projet : 29 960.69 €
Subvention DETR demandée : 8738.53 €
La région participerait aussi à hauteur de 40 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Transfert de domanialité entre le Département de l'Aveyron et la Commune

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son souhait de réaliser un espace de déchet vert. Un délaissé de route « lieu-dit Buffalières » serait privilégié parce que situé entre St Victor et Melvieu. Ce délaissé de route appartenant au domaine public départemental, une demande de transfert de domanialité doit être effectuée auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à l'achèvement de la procédure.

Votée à l'unanimité

Sécurisation abords de la RD 31 (hameau de la Combe)

Suite à plusieurs plaintes de voisinages sur la sécurisation des abords de la RD 31 au niveau du hameau de la Combe, Monsieur le Maire a fait appel à Aveyron Ingénierie pour trouver plusieurs solutions : il a été préconisé l'installation de bandes rugueuses, de limiter la vitesse à 50 Km/h, de mettre un radar pédagogique.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre des bandes rugueuses ainsi que d'avancer le panneau d'agglomération limité à 50 Km/h à hauteur de la Combe. Il sera aussi fait un passage piéton au niveau du restaurant.

Il a été décidé aussi de mettre un miroir à la croix du Ségala car le carrefour est dangereux.

Proposition de vente de terrains au locataire « le Balcon des Raspes »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Balcon des Raspes a été créé en 2000. Le terrain appartenant à la mairie, un bail à long terme a été établi pour 30 ans soit jusqu'à 2030.

Lors de la création du centre de loisirs, la commune avait fait une avance sans intérêt sur travaux dont l'échéance finale était en 2030. Chaque année, le propriétaire du centre de loisirs rembourse à ce titre la somme de 914 € en sus du loyer de 534 €. A ce jour, il reste donc à régler une somme de l'ordre de 15 000 €.

Le locataire du Balcon des Raspes demande une prolongation du bail de 30 ans supplémentaire soit jusqu'en 2060.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas proroger le bail et de proposer la vente du terrain au locataire : soit 15 000 € de remboursement de dette et 75 000 € de terrain (estimation réalisée par les domaines) soit un total de 90 000 €.

Une proposition sera faite à la SARL BORRY.

Préfinancement du FCTVA

Sachant que l'Etat rembourse la TVA sur un délai de 2 ans, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de soutenir l'investissement public local, le ministère de l'intérieur a décidé de mettre en place un dispositif de préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations des attributions prévisionnelles versées au titre du FCTVA afférents aux dépenses d'investissements 2015 des collectivités.

Ce préfinancement prend la forme d'un prêt à taux zéro et constitue une avance remboursable aux collectivités.

Actuellement le montant de TVA à récupérer sur les travaux d'assainissement est de 120 000 € environ.

La date limite de transmission des dossiers est au 30 Octobre 2015.

Le montant maximum de l'avance sera de 70 % des dépenses d'investissement payées en 2015.

Le remboursement sera fractionné par moitié : décembre 2017 et avril 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de monter le dossier.

Votée à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le SIEDA – Période 2016/2019

Monsieur Cazes, conseiller municipal, prend la parole et explique que l'adhésion au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairages public pose peut être un problème pour nos entreprises locales.

Le conseil municipal après discussion, décide de ne pas adhérer au groupement de commande pour l'entretien d'éclairage public coordonné par le SIEDA.

Suppression et création de poste

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification du tableau des emplois comme suit :

➤ **Transformation d'un emploi existant selon les modalités suivantes,**

- Emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe à **temps non complet (18 heures / semaine)** en poste **ATSEM Principal** de 2^{ème} classe à **temps non complet (18 heures / semaine)**

➤ **Création d'un emploi d'Adjoint Technique** de 2^{ème} classe à temps complet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

☞ **la suppression :**

- de l'emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe, à **temps non complet (18 heures / semaine)** existant,

☞ **la création** des nouveaux emplois suivant :

- emploi d'ATSEM principal de 2° classe, à **temps non complet (18 heures / semaine)**
- emploi d'Adjoint Technique de 2° classe, à 35 h hebdomadaires

Madame CUQ réitère sa demande de titularisation d'un agent Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet. Monsieur le Maire prend note de sa demande.

Demande de subvention Escapade des Raspes

Madame Mérandon informe le conseil municipal du dossier de demande de subvention de l'Escapade des Raspes (plan de financement du projet d'investissement concernant la commercialisation, les produits dérivés et divers outils de communication).

Madame Gayraud demande à ce qu'on l'on discute en conseil des projets touristiques de façon globale. Dans ce but, Monsieur le Maire propose une réunion le lundi 14 septembre avec Monsieur BEC Francis à 17h.

Votée à l'unanimité.

Problème de pollution à Saint Victor au centre du village et incivilités pour les ordures ménagères

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un problème de pollution intervenu le jeudi 20 août 2015. Un bidon de 220 L d'huile de vidange a été répandu sur la voie publique au centre de Saint Victor.

La rue a été fermée et les employés ont dû se procurer des sacs d'absorbants pour un coût de 206,94 €. Le nettoyage pour rendre la chaussée praticable a nécessité 1.5 jours de travail aux deux employés communaux.

Monsieur le Maire a contacté le propriétaire du local concerné.

Autour des containers, on trouve des objets (amortisseurs, pneus) qui doivent être amenés aux déchetteries de Saint de Tarn ou de Broquiès.

Questions diverses

- Organisation des élections législatives

- Décorations de Noël :

Pour être aux normes, il a été décidé d'acheter des sécurités aux guirlandes. Le coût a été évalué à environ 2000 €.

- **Régularisation chemin Monsieur Bernard Fabre** : Achat de terrain appartenant à Monsieur Bernard Fabre pour le besoin de la création de la station d'épuration. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Colis des aînés** : Il a été décidé de reconduire pour cette année le cadeau de Noël des aînés. La commission du CCAS se réunira prochainement pour établir la liste des personnes ayant droit.

La séance est levée à 20h30